



AMBASSADE DE BELGIQUE

Bureau de la  
Coopération au Développement

NIAMEY

Note d'information  
sur les  
Bourses de Stages en Belgique  
« Hors Projet »

**Seuls les dossiers complets seront examinés**

## 1. Définition

La notion de « bourse de stages hors projet » se rapporte aux bourses obtenues en dehors du cadre d'un projet ou d'un programme de coopération bilatérale belge.

Bourse de stage : il s'agit d'une bourse attribuée pour un **perfectionnement professionnel de courte durée – stage, formation courte, voyage d'étude, séminaire,....- (maximum 10 mois)** en rapport avec l'activité professionnelle exercée par le bénéficiaire qui ne peut se faire localement.

## 2. Introduction et constitution des dossiers de candidatures

**Les dossiers de candidature, en 3 exemplaires (une version originale et deux copies) sont à déposer au Bureau de Coopération à l'Ambassade de Belgique au plus tard le 15 mars 2012 à 12h30.**

Le dossier individuel d'un candidat est constitué des documents suivants :

- formulaire de demande de bourse à retirer au bureau de coopération de l'ambassade de Belgique et dûment complété par le candidat ;
- copie certifiée conforme des diplômes
- accord de l'employeur ;
- attestations de l'expérience professionnelle du candidat délivrées par les employeurs actuel et antérieurs de celui-ci
- programme précis et détaillé de la formation ;
- coût de la formation (budget)
- acte de naissance
- curriculum vitae certifié et signé par le candidat
- lettre de motivation
- toute information utile concernant la formation

La note d'information et le formulaire de demande de bourse peuvent être retirés au secrétariat du Bureau de Coopération, Ambassade de Belgique au Niger ou sur le site internet de l'Agence Belge de Développement (CTB sur le lien suivant: <http://www.btcctb.org/fr/countries/niger>)

### 3. Procédures de sélection des boursiers

Les dossiers, dûment complétés et réceptionnés dans les délais par le Bureau de Coopération de l'Ambassade de Belgique à Niamey seront présélectionnés en collaboration avec la CTB et le Ministère des Affaires Etrangères, dans les limites de l'enveloppe budgétaire accordée au pays partenaire.

La sélection se fera sur base des critères suivants :

- être en activité
- adéquation de la formation demandée avec l'expérience professionnelle du candidat et sa fonction actuelle
- une candidature liée aux politiques et stratégies belges de coopération au Niger (secteurs et régions d'intervention, programmes et projets en cours, garanties de durabilité). Dans la mesure du possible, le critère « Genre » sera considéré dans le processus de sélection.

*Secteurs de concentration de la Coopération Internationale belge  
Développement Rural (hydraulique, agriculture, élevage,  
développement local), Santé*

*Thèmes transversaux de la Coopération Internationale belge  
Egalité entre femmes et hommes, Préservation de l'environnement,  
Economie sociale, VIH/SIDA, Droits de l'Enfant, Bonne Gouvernance*

Un entretien de sélection pourra éventuellement être organisé pour les candidats présélectionnés.

La sélection définitive se fera **sous réserve de l'accord des collaborateurs du service stage de la CTB et de l'obtention de l'autorisation de séjour (Ministère de l'Intérieur du Royaume de Belgique).**

Une fois la sélection définitive faite, la CTB sera chargée de la mise en œuvre de la bourse.

**Il convient d'attirer l'attention sur le fait qu'être candidat stagiaire (sélectionné) ne signifie pas forcément être boursier.** Pour cela il faut encore que 3 conditions majeures soient remplies :

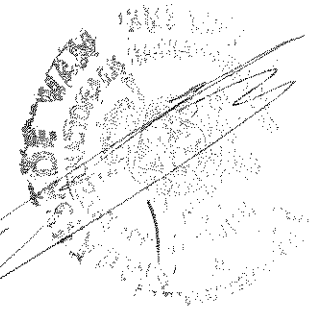
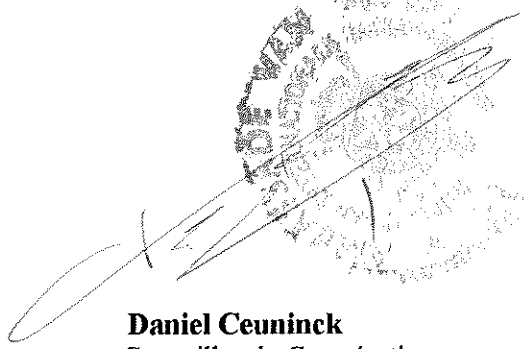
- L'obtention d'un visa de séjour : une demande est introduite à l'Office des Etrangers. L'obtention de l'accord du séjour pour la durée des études est obligatoire. L'aboutissement de cette démarche peut prendre des mois et justifie souvent le report ou l'annulation de la bourse.
- Trouver un lieu de formation adéquat : les demandes parfois très spécifiques ou techniques demandent le choix d'organismes extérieurs ou de sociétés privées, ce qui implique la négociation de contrat sur base d'un programme précis.
- La formalisation de l'accord entre l'Etat Belge et la CTB sur la formation et le budget y afférent. Cette démarche obligatoire peut prendre deux mois.

La CTB est alors chargée de la mise en œuvre des bourses définitivement sélectionnées.

Fait à Niamey, le 18/01/2012



**Olivier Heck**  
Représentant Résident  
Agence Belge de Développement



**Daniel Ceuninck**  
Conseiller de Coopération  
Ambassade de Belgique



**CTB NIGER**

Représentation de la CTB au Niger  
Avenue du Mali-béro  
BP 12.987 Niamey Niger  
Tel: (227) 20733961 Fax: (227) 20733972  
E-mail: [representation.ner@btctb.org](mailto:representation.ner@btctb.org)



Bureau de la Coopération au Développement  
Route du 1<sup>er</sup> Pont  
BP 10.192 Niamey Niger  
Tel : (227) 20733314 Fax : (227) 20732842  
E-mail : [niamey@diplobel.fed.be](mailto:niamey@diplobel.fed.be)